



LA SITUATION EN MATIÈRE DE DROGUES SE DÉTÉRIORE RAPIDEMENT EN AFGHANISTAN, CONSTATE L'OICS

À moins que le Gouvernement afghan ne prenne rapidement des mesures pour s'attaquer au problème de la corruption, ses efforts en matière de contrôle des drogues seront compromis, ce qui freinera encore le progrès politique, la croissance économique et le développement social dans le pays, affirme l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son dernier Rapport annuel publié aujourd'hui, 1^{er} mars 2007, à Vienne. Selon l'OICS, les progrès réalisés pour éliminer la culture illicite du pavot à opium sont entravés par la corruption généralisée dans tout le pays.

L'Organe est vivement préoccupé par la détérioration de la situation relative au contrôle des drogues en Afghanistan. Il n'y a eu guère de progrès en la matière, notamment en ce qui concerne l'élimination de la culture illicite de pavot à opium et de la production de pavot.

L'Organe regrette que la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan n'ait pas été endiguée mais qu'elle ait au contraire atteint un niveau record en 2006. Un tiers de l'économie afghane est tributaire de l'opium, ce qui contribue à la corruption généralisée dans le pays. Il faut que le Gouvernement afghan, avec l'aide de la communauté internationale, notamment des pays donateurs, s'attaque d'urgence à cette situation.

Le Rapport annuel souligne également qu'il est important de renforcer le contrôle des activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs en Afghanistan. L'absence de règles et de mécanismes adaptés en matière de contrôle des drogues a contribué à la prolifération de points de vente au détail qui ne sont soumis à aucune réglementation et qui vendent des substances placées sous contrôle, dont beaucoup ont été introduites clandestinement dans le pays. Le manque de preuves rapprochant les saisies d'anhydride acétique des détournements opérés à partir des circuits internationaux suscite des inquiétudes quant au contrôle qu'exercent les gouvernements pour prévenir les détournements de précurseurs à partir des circuits de distribution internes. L'Organe invite instamment les gouvernements à faire en sorte que la distribution et la consommation nationales d'anhydride acétique soient soumises à des contrôles adéquats. Il attend du Gouvernement afghan qu'il prenne les mesures nécessaires pour garantir le fonctionnement efficace du Comité de réglementation des médicaments récemment créé, conformément aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

Outre la culture et la fabrication illicites, l'Afghanistan doit également faire face au problème de l'abus de drogues. Selon la première enquête nationale sur l'abus de drogues, le pays compterait environ 1 million de toxicomanes, dont 60 000 enfants âgés de moins de 15 ans.

Le Rapport engage à nouveau la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à continuer de soutenir le Gouvernement afghan dans ses efforts visant à éliminer le problème de la drogue et à réaliser ainsi les objectifs énoncés dans la Stratégie nationale de lutte contre la drogue. Le Gouvernement, pour sa part, devrait redoubler d'efforts pour lever les obstacles à l'instauration de l'état de droit.

L'Organe a invoqué en 2000 l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 à l'égard de l'Afghanistan, ce pays étant devenu de loin le plus grand producteur illicite d'opium à l'échelle mondiale et cette situation ayant gravement compromis les objectifs de la Convention. Depuis lors, il a suivi de près l'évolution de la situation en matière de contrôle des drogues dans le pays et a entretenu un dialogue continu avec le Gouvernement pour veiller à ce que des progrès soient réalisés à cet égard.